



**13<sup>ème</sup> législature**

<b>Question N° :</b> <b>82668</b>	<b>de M. Anciaux Jean-Paul ( Union pour un Mouvement Populaire - Saône-et-Loire )</b>	<b>Question écrite</b>
--------------------------------------	---	----------------------------

<b>Ministère interrogé &gt; Santé et sports</b>	<b>Ministère attributaire &gt; Santé et sports</b>
---	--

<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; médecins</b>	<b>Analyse &gt; effectifs de la profession. répartition géographique</b>
---	-------------------------------------	--

Question publiée au JO le : **29/06/2010** page : **7186**

**Texte de la question**

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la démographie médicale notamment en milieu rural. En effet, la situation de la médecine générale dans les territoires ruraux est très préoccupante. Dans les années à venir, l'accès à une médecine de proximité de qualité sera extrêmement compliqué dans la plupart des cantons ruraux, comme c'est notamment le cas dans certains cantons de la troisième circonscription de Saône-et-Loire où la démographie médicale est en baisse. Dans certaines communes, les médecins qui souhaitent prendre leur retraite ne trouvent pas de successeurs. Ce constat soulève de légitimes préoccupations en termes d'offre médicale à la population. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage des mesures concrètes pour remédier à cette situation et permettre ainsi de garantir à tous, et sur tout le territoire, l'accès à une véritable médecine de proximité.